



Questions sur les quittances de loyer, le paiement des charges ai

Par **Gugusse**, le **05/07/2010** à **17:24**

Bonjour,
J'ai récemment déménagé et je me pose des questions sur mon ancienne agence. Je payais des charges qui comprenaient l'eau. Mon logement disposait d'un compteur individuel.
Je n'ai reçu qu'un seul détail de ma consommation d'eau et des charges en juin dernier: celui de l'année 2009.
Puis-je demander le détail des autres années? et obtenir le remboursement des trop perçus s'il y a?
Pour l'état des lieux de sortie, des frais me sont comptés:
- la chambre, il m'est compté la mise en peinture d'un mur. L'état des lieux de sortie indique une tâche (au niveau de la tête de lit) et indique le mur en "Etat d'Usage".
- la cuisine, il m'est compté la dépose et le nettoyage de traces de colles pour des rideaux collés à la fenêtre. En fait, j'avais laissé les crochets pour la tringle, collés proprement. L'état des lieux de sortie indique juste deux portes rideaux collés.
- remplacement d'une ampoule. L'état des lieux de sortie indique qu'il n'y a pas d'ampoule. Mais celui d'entrée indique juste Neuf et ne détaille rien pour les ampoules à mon arrivée. A mon entrée, aucune ampoule n'était présente. Seules les douilles étaient là.
- la VMC de la cuisine, il m'est compté le nettoyage. Elle était propre à ma sortie. L'état des lieux de sortie ne dit rien à ce sujet. La case sur son état n'a pas été cochée.
- le jardin (30M2), il m'est compté 45€ HT de tonte. Je n'avais pas tondu lors de l'état des lieux de sortie, cela faisait plusieurs mois que j'avais déménagé.
- la salle de bain, il m'est compté la "dépose, débarrassage, rebouchage des trous" pour la tringle de rideaux de douche que j'avais laissé car cela ne me servais à rien dans le nouvel appartement. C'est une tringle qui s'appuie sur le mur grâce à des ressorts. Il n'y a pas de trous pour sa pose.
- Il m'a été compté la même chose pour un store à la fenêtre toujours de la salle de bain. Ce store permettait d'occulter cette fenêtre qui donne directement sur l'entrée commune de la résidence et ainsi d'éviter les "ombres chinoises".
- Eclat sur la baignoire: il est compté 1 réparation. L'état des lieux de sortie indique un éclat, et la baignoire est notée Bon Etat.
- Le robinet de baignoire: il est compté son détartrage. L'état des lieux de sortie indique tartre + Bon Etat.
- Et

pour tout cela m'est compté le déplacement, et la prise en charge des corps de métier.rnrnEst-ce normal? Si non, quels sont mes recours?rnrnSur les quittances apparait 2€ de frais d'envoi. Puis-je les récupérer?rnrnMerci d'avance

Par **Gugusse**, le **21/07/2010** à **16:49**

Personne?